



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h30, le 25 février 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS :

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16h30.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Autoriser paiement de facture pour réparation de valves aux puits 1, 2 et 3 / Les Valves et Pompes René Lévesque – 3 287.\$ + tx – Budget rég.**
3. **RÉS. Autoriser paiement de facture pour réparation du souffleur à neige / Toromont Cat (Québec) – 1 896.22\$ + tx – Budget rég.**
4. **RÉS. Mandat pour vérification et validation de mesure de débit / Endress + Hauser – 2 735.\$ + tx – Budget rég.**
5. **RÉS. Appui de la mise en candidature de Mme Marie Gratton à titre de représentante à la Fédération des Villages-relais du Québec.**
6. **RÉS. Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024.**
7. **RÉS. Demande d'aide financière – Projet du MAPAQ pour Marché public / Développement Cap-Chat 2001 – 12 600.\$ - Budget rég.**
8. **RÉS. Approbation des travaux – Ministère des Transports – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local.**
9. **Période de questions.**
10. **Levée de l'assemblée.**

RÉS.26.02.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.27.02.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE VALVES AUX PUIITS 1, 2 ET 3 / LES VALVES ET POMPES RENÉ LÉVESQUE – 3 287.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#81 du 07-02-2019)** de « **Les Valves et Pompes René Lévesque** », au montant de **3 287.\$ + taxes**, relative à l'entretien et la réparation des valves aux puits 1, 2 et 3; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.28.02.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DU SOUFFLEUR À NEIGE / TOROMONT CAT (QUÉBEC) – 1 896.22\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#9100628720 du 13-02-2019)** de « **Toromont Cat (Québec)** », au montant de **1 896.22.\$ + taxes**, pour la réparation (harnais des injecteurs) du souffleur à neige, de marque Caterpillar, modèle 871H; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.29.02.19

MANDAT POUR VÉRIFICATION ET VALIDATION DE MESURE DE DÉBIT / ENDRESS + HAUSER – 2 735.\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'une réglementation provinciale et fédérale exige une validation annuelle des systèmes de mesure de débit et leurs affluents;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification et validation sur le site du débitmètre permettent de vérifier la précision du système de mesure de débit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Endress+Hauser pour procéder à la vérification et la validation de mesure de débit sur le site du débitmètre**, pour un montant total de **2 735.\$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.30.02.19

APPUI DE LA MISE EN CANDIDATURE DE MME MARIE GRATTON À TITRE DE REPRÉSENTANTE À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le poste du siège no.5 au Conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais du Québec représentant les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est ouvert aux candidatures pour les membres de la région visée;

ATTENDU QUE Mme Marie Gratton, maire de la Ville de Cap-Chat, est éligible et intéressée à présenter sa candidature à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPUIE la mise en candidature de Mme Marie Gratton, maire, à titre de représentante au poste du siège no.5, pour les régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie au Conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais du Québec**.

ADOPTÉE

RÉS.31.02.19

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1. et suivants du Code municipal, la Ville de Cap-Chat souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **JOIGNE** par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

Arrivée à 16h40 de M. Renald Roy, conseiller au siège no.2.

RÉS.32.02.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DU MAPAQ POUR MARCHÉ PUBLIC / DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001 – 12 600.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'organisme Développement Cap-Chat 2001 a présenté une demande de financement dans le cadre du Programme Proximité (Volet 1) du MAPAQ en vue de compléter leur projet en lien avec le Marché public Cap-Chat;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa demande, Développement Cap-Chat 2001 requière la collaboration de la Ville de Cap-Chat sous forme de temps d'équipements, temps machineries et temps hommes jusqu'à concurrence d'une valeur de douze mille six cents dollars (12 600.\$);

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat appuie fortement cette initiative considérant le succès obtenu lors du projet pilote de la saison estivale 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **OCTROIE** une aide financière de douze mille six cents dollars (12 600.\$) à Développement Cap-Chat 2001 afin de poursuivre l'implantation du **Marché public Cap-Chat** et répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs tout en développant une culture locale agroalimentaire et un nouveau moteur économique sur le territoire; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.33.02.19

**APPROBATION DES TRAVAUX – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE
À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a fixé à 113 399.\$ la compensation de base à être versée à la Ville de Cap-Chat dans le cadre du programme PAVL dédié à l'entretien de son réseau local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE la compensation allouée à la Ville de Cap-Chat vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a reçu à ce jour la somme de 113 399.\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation versée visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 16h44 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER